

RAPPORT

au Conseil communal de Bullet

de la Commission des bâtiments, chargée de l'examen du préavis municipal

No 39-2015 concernant

demande de crédit pour travaux à l'église (réfection du clocher de l'église)

Rapporteur : Michel Consorti

Présents : Municipaux responsables : MM. Michel Bornoz et Jean-René Bernardi

Conseillés : MM. Louis Thévenaz; René-Philippe Gander
Claude Mermod; Christophe Cruchaud

La Commission des bâtiments s'est réunie le lundi 23 novembre 2015 afin de se déterminer sur le préavis susmentionné. Nous remercions également les Municipaux responsables du préavis pour avoir été présents à la séance et pour les réponses apportées à nos questions.

La Commission a donc relevé les points suivants :

Le bilan sur l'état du clocher de l'église qui évoquent d'importantes infiltrations d'eau dans l'entrée de l'église seraient dues, selon l'analyse faite par deux entreprises, à la mauvaise étanchéité des pierres et des joints des murs. Pour cela, la commission se rallie à la décision de la Municipalité pour les travaux de réfection mentionnés dans le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des bâtiments, et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection;
- d'accorder un crédit de Chf 66'000.-;
- de financer ces travaux par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.

Bullet, le 28 novembre 2015

Les Membres

Le rapporteur